

SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
27 RUE PIERRE SEMARD
38 000 GRENOBLE

Syndicat des Energies du Département de l'Isère
27 rue Pierre Sépard
38 000 Grenoble

Tél. 04 76 03 19 20 / Fax 04 76 03 38 40
syndicatenergies@sedi.fr
www.sedi.fr



Salon
de l'Éclairage public
Mercredi 17 juin 2015
Alpes Congrès - Grenoble

Programme

8h30 Ouverture du Salon, accueil café

Visite des stands par Bertrand Lachat,

président du SEDI et vice-président de la FNCCR

12h30 Inauguration officielle du Salon

> Démonstration d'un matériel d'éclairage public innovant

> Discours d'inauguration

> Echanges autour d'un buffet

>> 3 conférences, 2 horaires au choix <<

CONFÉRENCE 1 : 9H OU 15H

**Nouvelles technologies de l'éclairage public :
quels impacts écologiques et économiques ?**

CONFÉRENCE 2 : 9H45 OU 15H45


**Rénovation de l'éclairage public dans les
communes : bilan de la mesure ADEME**


CONFÉRENCE 3 : 10H30 OU 16H30


Extinction nocturne : responsabilité du Maire

**Et de 8h30 à 18h : visitez les stands,
participez au quiz, échangez...**

Accès Alpes Congrès - av. Innsbruck - Grenoble
face patinoire et Grand Place

 A41, A48 et A49 sortie 6 Rode sud

 Tram A : arrêt Pôle Sud Alpexpo
Bus Chrono 3 : arrêt Alpexpo
Bus Chrono 6 : arrêt Grand Place
Bus 12 : arrêt Grand Place

 Gare de Grenoble,
sortie centre ville
Tram A : arrêt Pôle
Sud Alpexpo

Conférences

CONFÉRENCE 1 : 9H OU 15H

**Nouvelles technologies de l'éclairage public :
quels impacts écologiques et économiques ?**

*Intervention de Philippe Gandon Leger
(Association Française de l'Eclairage)*

Depuis quelques années l'éclairage public vit sa grande mutation technologique, lié au développement des LED haute puissance. Ces dernières ont ouvert de nouveaux champs modifiant les pratiques et approches énergétiques actuelles. Faut-il craindre cette mutation en cette période de réduction des budgets ou y voir une opportunité d'amélioration de service rendu associée à une réduction des consommations ?

CONFÉRENCE 2 : 9H45 OU 15H45

**Rénovation de l'éclairage public dans les
communes : bilan de la mesure ADEME**

*Intervention de Cécile Popu (Agende de l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Energie)*

L'ADEME s'est vu confier par le ministère du Développement Durable la tâche d'aider les communes les plus volontaristes de moins de 2 000 habitants à rénover leur éclairage public. Un appel à candidatures régional a été lancé en 2012 avec un objectif minimal de division par 2 des consommations liées à l'éclairage public sur le territoire de projet. L'heure est au bilan pour les 145 communes retenues localement.

CONFÉRENCE 3 : 10H30 OU 16H30

Extinction nocturne : la responsabilité du Maire

*Intervention de Maître Sandrine Fiat
(Cabinet CDMF Avocat)*

Quelle est la compétence de la commune en matière d'éclairage public ? Est-ce une compétence déléguable ? Quelle conséquence en cas d'éclairage défectueux ? Autant d'impératifs auxquels le Maire doit faire face. La question de l'extinction nocturne se pose d'autant plus avec les nouveaux enjeux énergiques, et le Maire doit alors concilier, non sans difficulté, des impératifs de sécurité publique et des objectifs écologiques et d'économie d'énergie.

Réponse

Nom :

Prénom :

Fonction :

Structure :

Courriel :

Je serai accompagné(e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Je serai présent(e) le **17 juin** au Salon :

le matin (stands, inauguration) et conférence(s) :

9h - Nouvelles technologies : quels impacts ?

9h45 - Rénovation dans les communes

10h30 - Extinction nocturne : responsabilité

l'après-midi (inauguration, stands) et conférence(s) :

15h - Nouvelles technologies : quels impacts ?

15h45 - Rénovation dans les communes

16h30 - Extinction nocturne : responsabilité

seulement à l'**inauguration officielle** (dès 12h)

Entrée gratuite et ouverte à tous. Inscription obligatoire.

*Réponse attendue pour le **8 juin** au plus tard,
à retourner par courrier, mail ou fax*

Tél : 04 76 03 19 20

Fax : 04 76 03 38 40

@ : syndicatenergies@sedi.fr